

## **Charet et Ozenne et la Révolution française**

*Pierre Charet*

Prosper Charet, écuyer, cadet d'une famille bourgeoise anoblie, originaire de la commune de La Salle (évêché d'Aoste) <sup>1</sup> était un personnage ambigu. Son associé, Pierre Ferdinand Ozenne, écuyer, faisait partie de la Garde d'honneur qui accueillit le Comte d'Artois, futur Charles X, à Nantes, en mai 1777 <sup>2</sup>, tandis que son frère en maçonnerie, Jean Conrad Zollickofer, dans une lettre à Benjamin Franklin du 7 avril 1780, soulignait qu'il était Suisse donc Républicain <sup>3</sup>. Néanmoins et pour cela il a su occuper une position économique et politique non anodine en cette fin du XVIIIe siècle.

En effet, la famille Charet, et Prosper en particulier, sut conserver une place importante à Nantes et aux Antilles après la bataille de Flamborough Head. La société Prosper Charet et Ozenne continue le commerce triangulaire avec son propre bateau, l'Olimpe-Magdelaine <sup>4</sup> ou participe comme armateur à d'autres expéditions. On retrouve Prosper Charet habitant propriétaire à Saint-Domingue <sup>5</sup> et agissant en négociant dans le commerce colonial <sup>6</sup>.

Mais ce qui souligne l'importance de la maison Charet c'est l'arrestation en 1787, à la demande de sa famille, du comte de Bausset, major du Fort-Royal (Martinique), qui avait remis à ses créanciers de fausses traites tirées sur la maison Charet <sup>7</sup>. Malgré l'importance des sommes, les créanciers, des religieux, les avaient acceptées, ce qui indique la confiance que ceux-ci accordaient à cette maison de commerce <sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> *Charet de la Frémoire, Piémont, Bretagne, sieurs de la Frémoire, de la Blancheterie, de la Galiotière, des Savinaux de la Vignauderie*, Impr. de Chaix, Paris 1886, BnF FOL-LM3-1954.

<sup>2</sup> Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-inférieure – 1910, Tome 51, 1<sup>er</sup> semestre.

<sup>3</sup> Papiers de Benjamin Franklin. Lettre de JC Zollickoffer le 7 avril 1780.

<sup>4</sup> Mettas, Jean. *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle, Tome 1, Nantes* (Paris, 1978), *Tome 2, Ports autres que Nantes* (Paris 1984) édité par Serge et Michelle Daget. La société Prosper Charet et Ozenne possédait L'Olimpe Magdeleine (400 tonneaux).

<sup>5</sup> Indemnité de Saint-Domingue 1831 : Cap Dame Marie, moitié de cafétérie de Prosper Charet, ayants droit Prosper Charet 2<sup>ème</sup> du nom, Auguste et Louise Charet, héritiers de leur père et aïeul ; les mêmes héritiers avec 3 de Montagnac, de 2 caféteries du chevalier de Montagnac ; les mêmes encore héritiers à Torbeck avec plusieurs autres, « à divers titres », de la sucrerie de Simon Benoît Thiollière. En effet, le 6/5/1784 à Nantes Simon Benoît Thiollière, habitant de Saint-Domingue, avait vendu à Prosper Charet, négociant à Nantes, la moitié d'une habitation et hatte de 235 carreaux, à L'Acul paroisse de Torbeck, dite habitation Thiollière (J.-M. Loré, *Glanes antillaises dans le notariat nantais*). *NDLR*

<sup>6</sup> G.-A. Chevalier, G. Debien, L. Dermigny, M. Gaucher, C. Hugues, J. Marion, R. Massio et R. Richard. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 7, numéro 1, juin 1953, p. 88-109.

<sup>7</sup> Jacques de Bausset, comte, major de place au Fort-Royal à la Martinique (1776/an VI), FR ANOM COL EE 20.

<sup>8</sup> Henry Delinde, *Éducation et instruction en Martinique, 1635-1830*, L'Harmattan 2006.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Des revers de fortune dus à la Révolution française, à la révolte des esclaves à Saint-Domingue, aux conséquences de la guerre d'Indépendance américaine mais aussi à la faillite retentissante de son frère aîné, Joseph Charet de la Frémoire<sup>9</sup>, ont vraisemblablement conduit Prosper Charet à épouser à 43 ans, le 3 mai 1791 à Rennes<sup>10</sup>, une héritière de 28 ans, la fille aînée de Pierre Marie Fidèle Picaud de la Pommeraye, chevalier, et de Françoise Andrée Marie Henriette des Vaultx. De ce mariage naîtra un enfant qui décédera à 4 ans et demi le 19 vendémiaire an V (10 octobre 1796), à Messac (Ille et Vilaine). Mais Prosper Charet divorce à Nantes le 8 floréal an 3 (27 avril 1795)<sup>11</sup> et se remarie dans la même ville avec Louise Michelle Cormaille, le 25 juillet 1796<sup>12</sup>. Auparavant était né le 6 mai 1794 Prosper Sablonnière (Charet), déclaré par Marguerite Clavier veuve Cleret, sage femme, et Jeanne Louise Cormaille<sup>13</sup>; le 30 mars 1795 naît Auguste Baudu (Charet), fils de Rose Baudu, déclaré par Marguerite Clavier veuve Cleret, sage femme, et Marie Cormaille<sup>14</sup>. Ces déclarations sont fausses. D'ailleurs les deux enfants seront officiellement reconnus par Prosper Charet et Louise Michelle Cormaille le jour de leur mariage le 25 juillet 1796, après le divorce. Sur l'acte on note « *Les époux ont déclaré reconnaître comme leurs propres et légitimes enfants, Prosper, né en cette section le 17 floréal an 2 et Auguste né en la dite section le 10 germinal de l'an 3* ». Les époux auront par la suite une fille, Louise, le 29 décembre 1797, déclarée cette fois par Marguerite Clavier veuve Cleret, sage femme, et Prosper Charet<sup>15</sup>.

Prosper Charet, entrepreneur hardi, a certainement tout essayé pour préserver sa fortune. Néanmoins lui et sa famille furent inquiétés à la Révolution. Augustin Charet et lui-même furent emprisonnés à Nantes tandis que son épouse était incarcérée à Rennes<sup>16</sup>. La famille Charet de la Frémoire dut partager ses biens avec la République<sup>17</sup>. D'autres personnages de son entourage eurent des comportements surprenants. En effet, si Jean Conrad Zollickofer participa comme Suisse et Républicain à la Révolution française<sup>18</sup> avant de rejoindre les Etats-Unis, il est plus étonnant de retrouver en 1794 son associé Pierre Ferdinand Ozenne, bourgeois catholique anobli, agent du Comité de Salut Public et rémunéré par celui-ci<sup>19</sup>. Bien que, après le commerce triangulaire et la guerre de course, être salarié du Comité de Salut Public, à hauteur de 500 livres mensuelles, pouvait lui paraître comme une sinécure...

---

<sup>9</sup> Jean Meyer, *L'armement nantais dans la deuxième partie du XVIIIe siècle*, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999, p. 32 et 44.

<sup>10</sup> AD Ille et Vilaine (35), cote GGSTSA122 vue 4.

<sup>11</sup> AM Nantes, mariages an 3, 1E72 vue 64.

<sup>12</sup> AM Nantes an 4 1E102 vue 47.

<sup>13</sup> AM Nantes, naissances an 2, 1E33 vue 74.

<sup>14</sup> AM Nantes, naissances an 3, 1E63 vue 81.

<sup>15</sup> AM Nantes, naissances an 6, 1E148 vue 38.

<sup>16</sup> Picaud de la Pommeraye Marie Reine, femme de Prosper Charet, ex-noble, commerçant à Nantes. Rennes. Classé à Charette. 5 pièces (P), L1 483.

<sup>17</sup> Jean Meyer, *L'armement nantais...*, op. cit.

<sup>18</sup> Zollickofer JC *Sur le remboursement de la dette publique 1797. Encore quelques mots sur la Garde nationale. 1797*. Gallica.bnf.fr.

<sup>19</sup> Aulard F.A. *Recueil des actes du comité de salut public Tome XVI I 2 1 septembre 1794 à novembre 1794*. Impr. nationale (Paris) 1889, puis Presses universitaires de France (Paris) 1951.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Tout aussi surprenant fut le comportement de son frère aîné Joseph Charet de la Frémoire qui divorça le 2 août 1794. Il avait été marié à 34 ans, le 19 septembre 1774, à une fille de 14 ans, Anne Nicole Thérèse Robiou de Mareuil <sup>20</sup>, qui accoucha un an après, le 15 septembre 1775, d'un garçon, Nicolas Joseph Charet de la Frémoire, lequel fut tué dans l'attaque des Tuileries le 10 août 1792 <sup>21</sup>. Cette fois c'est l'épouse qui se remaria à Paris, avec un homme plus âgé que son premier mari, le 24 avril 1795 et par contrat devant maître Mory, notaire, le 20 avril puis religieusement, après le décès de son premier mari, à Paris le 23 janvier 1816 <sup>22</sup>. Il faut dire que son nouveau mari a su survivre à la Révolution et continuer à occuper de haute fonction.

Prosper Charet est décédé à Nantes le 24 octobre 1812 à 64 ans <sup>23</sup>. Le décès a été déclaré par un portefaix de 67 ans et un sabotier de 59 ans...

Au XIXe siècle la famille Charet rejoint l'anonymat. Néanmoins les descendants de Joseph Charet de La Frémoire, grâce, peut-être, à un reliquat de fortune et à l'utilité du nom, surent se maintenir dans la grande bourgeoisie, comme l'indique l'existence au cimetière de Neuilly sur Seine d'une chapelle funéraire classée, à leur nom <sup>24</sup>, où repose son arrière-petit-fils Armand Jules François (1866-1909), administrateur de Société générale de crédit minier et industriel, qui s'attribuait le titre de Marquis de la Frémoire <sup>25</sup>. Par contre le petit-neveu de Prosper Charet, Paul Proust de la Gironière (1797-1862) s'illustra par une vie aventureuse, qu'il relata dans un ouvrage qui vient d'être réédité <sup>26</sup>. Auparavant Alexandre Dumas avait fait état de ses aventures dans « Mille et un fantômes ».

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>20</sup> Née le 16 et baptisée le 17/06/1760 : Note généalogique du colonel Arnaud, *Robiou*, CGHIA 27, p. 179 *NDLR*.

<sup>21</sup> Ils eurent aussi deux fils, Prudent Brice et Henri Nicolas, et une fille, Anne Julie Coraly Augustine Elvina Charet de La Frémoire, qui fait partie des héritiers Robiou pour deux cafétérias Robiou aux Grands Bois du Port au Prince, en 1833 *NDLR*.

<sup>22</sup> Sylvie Nicolas *Les derniers maîtres des requêtes de l'Ancien Régime (1771-1789)*, p. 197, École des Chartes, mai 1998.

<sup>23</sup> AM Nantes, Décès 1812, 1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> cantons, 391 v<sup>o</sup> 114.

<sup>24</sup> « Chapelle Funéraire de la Famille CHARET de la FREMOIRE », Patrimoine classé, étudié ou inscrit, à Neuilly sur Seine (Hauts de Seine 92200).

<sup>25</sup> Dictionnaire des familles Françaises anciennes ou notables par Chaix d'Est-Ange, . tome X cha-chu, 1911.

<sup>26</sup> *Les aventures d'un gentilhomme breton aux îles Philippines* Paul Proust de la Gironière. Rennes : Les Portes du large, 2001. L'auteur explique d'ailleurs, dans son introduction, que c'est parce que Alexandre Dumas l'avait nommé dans un de ses romans qu'il s'est décidé tardivement à écrire ses aventures, « pour prouver au public que j'existe bien réellement ». Le texte sera publié d'abord en 1855 dans *Le Mousquetaire*, journal de M. Alexandre Dumas.